

**PROJET DE LOI**

*autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Huningue et Weil am Rhein, signé à Paris le 17 novembre 1977.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (6° législ.) : 156, 626 et in-8° 78.**

**Sénat : 81 et 161 (1978-1979).**

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Huningue et Weil am Rhein, ensemble deux annexes, signé à Paris le 17 novembre 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1978.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 81 (1978-1979), Sénat.